



Mairie de Groissiat

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 21 MARS 2023**

**Présents :** Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Jean Neto.

**Excusés :** Madame Nathalie Balland. Messieurs Hervé Amiot et Xavier Faivre.

**Secrétaire de séance :** Madame Pascale AMORIM

**Date de convocation :** 16 mars 2023.

**Approbation du compte rendu de la séance du mardi 21 février 2023**

**Compte rendu des décisions du Maire**

. Convention avec Novatek Consulting pour un service de Délégué à la Protection des Données.

**Comptes rendus des commissions**

**Commission finances – juridique – informatique :**

**FINANCES :**

. Trésorerie toujours largement positive. Point sur la liste des factures à régler.

. Présentation à la commission du projet de budget primitif principal 2023.

**Commission travaux – forêt : la commission ne s'est pas réunie.**

**TRAVAUX :**

. Ecole : La tranche de travaux en cours à l'école sera terminée en avril.

. Vieil Alex : le marquage au sol est réalisé et les arceaux de protection du transformateur et de la borne incendie sont installés.

**Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social**

La commission a validé les animations de l'arbre de Noël.

La réunion de préparation de la fête du village a eu lieu le 15 mars. Le thème guinguette est reconduit. Les animations sont en cours de réservation. La reconduction du Thé dansant est subordonnée à la présence de membres de la Chorale en nombre suffisant. Ce point reste donc à confirmer mais pour le reste, pas de grands changements à prévoir au niveau de l'organisation.

Scolaire : un audit a été diligenté par l'Education Nationale, dans le cadre d'une initiative nouvelle du gouvernement actuel. Le comité mis en place est venu sur place le lundi 13 mars toute la journée. Une rencontre a eu lieu avec Madame le Maire et Mme Morand. Rien de notable à signaler.

**Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté**

Le choix des fleurs a été effectué mais nous n'avons pas encore de devis.

**Rappel Village propre :** samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 ; rendez-vous à 9h30 au parc Loisirs

## Extrait de(s) délibération(s) adoptée(s) à l'unanimité

### **Remboursement à Haut Bugey Agglomération : solde emprunt Crédit Agricole**

Madame le Maire rappelle que les compétences eau et assainissement ont été transférées à Haut Bugey Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'une des conséquences a été le transfert des emprunts en cours, relatifs à ces domaines de compétence.

L'emprunt AZ2795 souscrit par Groissiat auprès du Crédit Agricole Centre Est en 2008 se décomposait en deux lignes :

300 000 € relatifs au budget assainissement

95 000 € relatifs à d'autres travaux communaux

Deux tableaux d'amortissement permettaient d'ailleurs de scinder les remboursements.

Ainsi, HBA procédait au règlement des échéances relatives à la ligne de 300 000 € puisque cette partie de l'emprunt lui avait été transférée.

Groissiat, pour sa part, procédait au règlement des échéances lui incombant concernant la ligne de 95 000 €.

Au premier semestre 2021, HBA a lancé un refinancement de sa dette et l'emprunt susvisé en faisait partie.

Suite à une erreur des services du Crédit Agricole, le remboursement anticipé de l'emprunt AZ2795 a été intégré pour le montant global des deux lignes, dont celle incombant à Groissiat.

S'apercevant de cette erreur, le service finances de HBA a pris contact avec nous pour nous en informer et nous proposer deux options pour y remédier dans des termes équitables pour les deux parties.

Ces deux solutions sont les suivantes :

. soit reprendre les remboursements aux conditions du tableau d'amortissement initial mais avec versement à HBA impliquant la mise en place d'un contrat de prêt échelonné jusqu'en 2029 avec des échéances trimestrielles.

. soit effectuer un remboursement anticipé à HBA aux conditions obtenues par cette dernière, avec signature d'une convention fixant le montant et les modalités de versement.

Le montant proposé par HBA est de 55 267,08 € correspondant à 48 095.85 € de capital restant dû et 7 171.23 € d'indemnité de remboursement anticipé demandée par le Crédit Agricole Centre Est en juin 2021.

Cette seconde solution, que nous avons d'ailleurs envisagée, offre l'avantage de solder cette opération sur l'exercice 2023.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accepter de signer, avec HBA, une convention de remboursement global de la partie d'emprunt AZ2795 lui incombant pour un montant total de 55 267,08 € qui sera réglé sur l'exercice 2023 dès l'accomplissement des formalités nécessaires.
- De l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cadre de ce dossier et notamment de signer la convention avec Haut Bugey Agglomération.
- -de prévoir que les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

### **Approbation du compte de gestion exercice 2022 – Budget Principal**

Les résultats du compte de gestion 2022, relatifs au budget principal, ont été établis par les services de la Trésorerie Principale et font ressortir les résultats suivants :

	Résultat clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
<b>Investissement</b>	- 25 381.81	0.00	155 402.20	0.00	130 020.39
<b>Fonctionnement</b>	1 477 313.61	138 703.01	422 544.20	0.00	1 761 154.80
<b>TOTAUX</b>	1 451 931.80	0.00	577 946.40	0.00	1 891 175.19

Au vu de ces résultats, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, et de déclarer qu'il n'appelle ni observations, ni réserves. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## . Approbation du compte administratif exercice 2022 – Budget Principal

Les résultats du compte administratif 2022, relatifs au budget principal s'établissent ainsi qu'il suit, après rapprochement avec le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax qui en a confirmé les valeurs, conformes aux comptes du receveur, comptable de la Commune de Groissiat.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultats reportés</b>	25 381.81			1 338 610.60	25 381.81	1 338 610.60
<b>Opérations de l'exercice</b>	107 278.26	262 680.46	868 767.56	1 291 311.76	976 045.82	1 553 992.22
<b>TOTAUX</b>	132 660.07	262 680.46	868 767.56	2 629 922.36	1 001 427.63	2 892 602.82
<b>Résultats de clôture</b>		130 020.39		1 761 154.80		1 891 175.19
<b>Restes à réaliser</b>	338 983.81				338 983.81	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	471 643.88	262 680.46	868 767.56	2 629 922.36	1 340 411.44	2 892 602.82
<b>Résultats définitifs</b>	208 963.42			1 761 154.80		1 552 191.38

Considérant que les résultats de clôture du compte administratif au 31/12/2022 concordent avec ceux du compte de gestion au 31/12/2022, compte de gestion approuvé par délibération de ce jour, 21 mars 2023,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Pascale AMORIM assure provisoirement la présidence après que Madame le Maire se soit retirée de la salle des délibérations,

Au vu de ces résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus.

### **Affectation du résultat 2022 : budget principal.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022, le vingt-et-un mars 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- **un excédent de fonctionnement de 422 544.20 €**

**Compte tenu des résultats 2022 et des crédits d'investissements 2023 reportés au budget primitif 2023**, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
. Résultat de l'exercice	<b>422 544.20 €</b>
. Résultats antérieurs reportés	<b>1 338 610.60 €</b>
. Résultat à affecter	<b>= 1 761 154.80 €</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	
. D 001 (besoin de financement)	
. R 001 (excédent de financement)	<b>130 020.39 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement</b>	<b>338 983.81 €</b>
<b>Excédent de financement</b>	
<b>Besoin de financement</b>	<b>= 208 963.42 €</b>
<b>Affectation</b>	
. Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>208 963.42 €</b>
. <b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 552 191.38 €</b>

### **. Adoption du budget primitif 2023 : Budget Principal**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2023 et procède à sa lecture.

Les effets de l'inflation se font sentir d'une façon générale mais plus particulièrement sur les postes liés à l'énergie. L'année 2023 est marquée par une forte hausse du chapitre 65 en section de fonctionnement. En effet, la dépense relative au passage en leds des équipements d'éclairage public doit être inscrite en fonctionnement. Nous avons dû l'échelonner pour ne pas occasionner un trop fort déséquilibre budgétaire. Compte tenu de son coût important et de la nature de ces dépenses, nous aurions préféré que cette opération puisse être prévue en investissement. Des travaux d'entretien du groupe scolaire impactent également l'exercice 2023 au niveau du chapitre 011. Ces travaux seront terminés à l'été 2023.

Charges de gestion courantes, chapitre 011 : 517 663 €

Charges de personnel, chapitre 012 : 420 811 €

Intérêts des emprunts et indemnité de remboursement anticipé : 17 951 €

Subventions aux associations : 7 737 €

Dépenses imprévues : 15 000 €

Autres charges (indemnités élus, service incendie, FPIC, SIEA) 253 396 €

En investissement, en restes à réaliser 2022, une reprise des crédits est prévue pour un montant global de 338 352.36 € au titre entre autres de l'aménagement de la rue Jobin, de la défense incendie, de la vidéoprotection. Pour les nouveaux investissements, des enveloppes sont prévues pour l'acquisition de matériel pour le service technique, l'aménagement de la rue Jobin.

Madame le Maire rappelle que l'approbation des résultats de l'exercice 2022 avec vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 lors de la présente séance permet la reprise des résultats 2022 au budget primitif 2023.

Ainsi, la balance générale s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

#### **Dépenses**

Fonctionnement 2 747 035.20 €

Investissement 1 899 697.31 € dont 338 983.81€ de restes à réaliser.

#### **Recettes**

Fonctionnement 2 747 035.20 €

Investissement 1 899 697.31 € dont 0.00 € de restes à réaliser.

Au vu de cette présentation, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2023 avec reprise des résultats 2022.

La Commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **Informations communales et communautaires**

#### **. Communales**

. Projet aménagement rue Jobin – Parc Loisirs : nouvelle rencontre avec agence 01 le 18 avril.

#### **. Communautaires**

. Présentation du rapport d'activité 2021.

. La révision du PLUIH se profile et de nombreuses réunions d'échanges avec les élus référents sont prévues. Nos élus référents sont Eric Roposte et Mme le Maire.

### **Questions diverses**

. **Commémoration du 8 Mai** : elle aura lieu à Groissiat, conjointement avec Martignat.

. **Défi sportif AEPV le samedi 13 mai** : deux équipes communales sont inscrites.

#### **. Prochaines commissions :**

- Finances – Affaires juridiques – Informatique : mardi 25 avril 2023 à 18h30

- Travaux – Forêt : mardi 02 mai 2023 à 18h30.

- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale : jeudi 27 avril à 18h30.

- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté : à définir.

. **Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 9 mai 2023 à 19h00**

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance

Pascale AMORIM

